



Salaire et solde de tout compte

Par **Nott77_9**, le **31/07/2015** à **10:51**

Bonjour

est ce le dernier salaire d'un préavis est compris dans le solde de tout compte, par exemple si le dernier jour d'un préavis tombe le 8 du mois est ce que le salarié recevra a cette date son salaire du mois précédent plus le solde de tout compte ou bien il devra recevoir le salaire au dernier jour du mois précédent et puis le resta à la fin de préavis?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **31/07/2015** à **11:06**

Bonjour,

Normalement, le salaire étant mensuel, le salarié recevra le salaire du mois complet puis celui des 8 premiers jours le mois suivant sachant qu'il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard à la date habituelle de la paie...